

Quelle est la procédure à suivre vis-à-vis l'*Helicobacter pylori* dans un cas de dyspepsie?

Le Dr Guy Aumais a répondu :

Plusieurs études ont été effectuées sur le sujet, et leurs résultats sont contradictoires; toutefois, je comprends bien qu'il s'agit de dyspepsie non ulcéreuse. Le traitement de cet état est facultatif et à discuter avec le patient, car bien que les résultats précoces semblent encourageants, les symptômes ont tendance à récidiver au bout d'un an. Si on parle de dyspepsie non évaluée, l'étude canadienne *CANDYS* (étude canadienne sur la dyspepsie non ulcéreuse) répond bien à cette question. Si le patient est âgé de moins de 45 ans, seul le statut *Helicobacter pylori*



(test respiratoire ou biopsie surtout) est nécessaire, et s'il s'avère positif, il faut traiter le patient avec la trithérapie (inibiteur de la pompe à protons + clarithromycine + amoxicilline ou métronidazole). Si le patient est âgé de plus de 45 ans à 50 ans, une endoscopie devient nécessaire. Dans tous les cas, s'il y a des signes d'appel (anémie, perte de poids, dysphagie, hémorragie), une endoscopie haute est obligatoire. La prise d'anti-inflammatoires non stéroïdiens doit faire partie de tout questionnaire sur la dyspepsie.

Ces recommandations se retrouvent sur le site de l'Association canadienne de gastro-entérologie et sur celui de l'Association des gastro-entérologues du Québec. *Clin*

Le Dr Guy Aumais, gastro-entérologue, hôpital Maisonneuve-Rosemont



Le **Dr Jacques Bernier** est responsable de l'enseignement, département de psychiatrie, et directeur de l'enseignement universitaire, hôpital Maisonneuve-Rosemont. Il agit en tant que coordonnateur pour notre rubrique *Experts-conseils* conjointement avec le Dr André Roussin.

Avez-vous une question?

Grâce à la formule de la rubrique *Experts-conseils*, les médecins ont maintenant l'occasion d'interroger leurs collègues spécialistes sur diverses questions relatives à leur pratique quotidienne. Envoyez-nous vos questions à l'aide de la feuille que vous trouverez à côté du *Médi-test*, ou à l'adresse de courrier électronique suivante :

clinicien@sta.ca

Des honoraires de 25 \$ seront versés aux médecins dont la question sera publiée.